

ces mots suivait un ordre chronologique inverse. On vit paraître ainsi une multitude de formules ; nous en reproduisons quelques-unes pour donner une idée de cette formation progressive :

1o *Sancta Maria, ora pro nobis peccatoribus. Amen.*

2o *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus. Amen.*

3o *Sancta Maria, mater Dei et Domini Jesu, ora pro me et pro omnibus peccatoribus.*

4o *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis miseris peccatoribus. Amen.*

5o *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et semper. Amen.*

6o *Sancta Maria, mater Dei ora pro nobis nunc et in horâ mortis.*

7o *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis nunc et in horâ mortis nostræ.*

8o *Sancta Maria, mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in horâ mortis nostræ. Amen.*

Ce travail de formation, ébauché déjà par quelques traits antérieurs, paraît s'être accompli dans le courant — et principalement dans le second et le troisième quart — du XVII^e siècle, jusqu'au pontificat de saint Pie V. Il y a donc plus de trois cents ans que cette prière a reçu sa forme complète, celle qu'elle a encore présentement.

On voit, d'après cet historique, comment il faut entendre ce qui est dit, dans les cathéchismes et dans les livres d'instruction religieuse, que l'Eglise a ajouté à la salutation de l'ange et d'Elisabeth les paroles : « Sainte Marie, etc. ». Elles y avaient déjà été ajoutées d'une manière plus ou moins complète, par l'usage des fidèles, de certains ordres religieux et du clergé séculier ; l'Eglise leur donna une consécration officielle lorsque le pape saint Pie V les introduisit, conjointement avec celles de la double salutation, dans le bréviaire réformé qu'il publia en 1568, conformément au vœu émis par le concile de Trente. Elles firent dès lors partie de la liturgie catholique et de la prière publique de l'Eglise.